

3^e Division.

198

Bureau de
la souscription
M^{re}

Liberté.



Egalité.

Nota. Les réponses
à faire au Ministre,
doivent porter en marge
l'indication ci-dessus du
Bureau, afin d'éviter tout
retard dans l'expédition
des affaires.

Paris, le 26. pluriel au 7 de la
République française, une et indivisible.

Le Ministre de la Guerre,
Au Citoyen Harriette

Le Directoire Exécutif, Citoyens,
Voulant vous faciliter les moyens de
perfectionner vos talents dans la peinture,
a décidé qu'après votre incorporation
dans une brigade à Rome, il vous
seroit accordé un congé de 15 mois; pour



conformément à la loi du 6. Prairial,
 vous rendre à l'École des Beaux-arts.
 Cette lettre vous servira d'autorisation
 auprès du Commandant français à
 Rome; tant pour votre incorporation
 que pour obtenir la faveur que le
 Directoire vous accorde.
 Vous pouvez vous présenter au Comité

Des Guerres Fradées, Rue de Valenciennes,
 il vous détiendra une feuille de route
 pour la destination qui vous est indiquée.

Salut et fraternité

Le Citoyen P. P.

Paysé

Libre

Cette Lettre a été communiquée au Citoyen Harriette qui n'étant
 pas de la première inscription, a d'ailleurs compris dans l'acte
 du Directeur exécutif, relativement aux lieux des Ecoles nationales
 de peinture Sculpture et architecture un grand juger à propos d'en faire
 usage.